

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie ; DUMAIL Michel ; PAGNY Gilles ; RASLE-ROCHE Morgan ; BOULANGER Servane ; GRAEBER Sophie ; CADUDAL Véronique ; CHAPPÉ Fanny.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	14
Votants	63
Absents	25

DEL2024-12-311

**PISCINES GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION : RÉVISION DES TARIFS
AVENANT N°1**

Il est proposé de passer un avenant à la délibération DEL2023-06-137 concernant les tarifs des piscines de Guingamp-Paimpol agglomération, portant sur deux modifications :

- 1- La mise à disposition gratuite des équipements aquatiques
- 2- L'application du tarif réduit aux personnes bénéficiant d'une aide des quatre associations caritatives locales suivantes, La Croix Rouge Française, le Secours Populaire, les Restos du Cœur, et le Centre d'Aide Alimentaire local.

1- LA DESIGNATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES BENEFICIANT D'UNE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE NOS EQUIPEMENTS AQUATIQUES

La délibération D2018-04-07 accordait :

- La gratuité d'accès pour les adultes des associations sportives reconnues d'intérêt communautaire ;
- La gratuité accès aux familles adhérents aux associations d'intérêt communautaire œuvrant pour la sensibilisation à la pratique aquatique (nouveau-nés).

Les associations concernées étaient :

- L'ASSUB (club de plongée), Paimpol Immersion, Club de natation Paimpol Goëlo pour la piscine de Paimpol
- Club des nageurs et triathlètes Guingampais, Subaquatique club Guingampais, canoë kayak club Guingampais pour la piscine de Guingamp.

Dans la délibération DEL 2023-06-137, la mention de gratuité n'apparaissait plus. Par conséquent, il convient de régulariser la situation et de l'inscrire de nouveau dans la grille des tarifs, et ce pour les associations sportives compétitrices et de loisirs nommées ci-dessous :

- Club des nageurs Guingampais,
- Subaquatique Club Guingampais,
- Canoë kayak club Guingampais,
- Club de natation Paimpol Goëlo,
- ASSUB club subaquatique Paimpolais,
- Paimpol Immersion.

2- L'APPLICATION DU TARIF REDUIT A DE NOUVEAUX BENEFICIAIRES

Afin de faciliter l'accès aux piscines à un plus grand nombre d'utilisateurs, l'agglomération Guingamp-Paimpol propose d'appliquer le tarif réduit aux personnes bénéficiant de l'aide des associations locales suivantes :

- Le Secours Populaire,
- Les Restos du Cœur,
- La Croix Rouge,
- Le Centre d'aide alimentaire local.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 27 juin 2023 ;

Délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la régularisation de l'inscription de la mention « gratuité » sur la grille des tarifs pour les associations mentionnées dans la délibération ;
- Valide l'application du tarif réduit pour l'accès aux équipements aquatiques, aux bénéficiaires de l'aide des associations locales suivantes : Le Secours Populaire, Les Restos du Cœur, La Croix Rouge et Le Centre d'Aide Alimentaire local ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la délibération DEL2023-06-137 concernant la révision des tarifs des piscines de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU